

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2020

Date de convocation : 03 décembre 2020

Date d'affichage : 03 décembre 2020

Nombre de membres : en exercice : 19 présents : 15 votants : 19

L'an deux mil vingt, le 08 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni **en raison de la crise sanitaire, à la salle des fêtes en séance publique limitée à 10 personnes afin de respecter la distanciation sociale**, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

Etaient présents : Georgette BRAZIER, Véronique BUCHET, Didier CABARET, David CARDOSO, Marie-Christine COMONT, Antonia CORNET, Frédéric DIDIER, Isabelle DUFLOS, Alain GOLETTA, Lionel LECUYER, Yves LECUYER, Olivier MAGNIER, Didier PREVOST, Georgette ROUSSY, Martial VANDAMME (**arrivé à 18h05**).

Absents excusés : Patricia ANDRIANASOLO (pouvoir I. DUFLOS), William CADOR (pouvoir D. PREVOST), Adeline COURTOIS (pouvoir Y. LECUYER), Demba DIALLO (pouvoir M. le MAIRE).

Secrétaire de séance : Mme CORNET.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. le MAIRE demande l'autorisation au conseil pour le report du point n°4 portant sur l'approbation du rapport de la CLECT du 10 novembre 2020. Les Elus sont favorables à l'unanimité.

1. Autorisation au Maire à signer un contrat de prêt avec la CAISSE D'EPARGNE IDF (préfinancement subventions) :

Rapporteur : M. le MAIRE

Vu le C.G.C.T et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du conseil municipal n°22/2020 en date du 26 mai 2020 donnant délégations au Maire,

Considérant la nécessité de contracter un emprunt de préfinancement des subventions pour la phase 1 de la construction du nouveau groupe scolaire dont le montant de la construction s'élève à **5 293 248, 33 € HT** soit **6 351 898 € TTC**,

Monsieur le MAIRE demande au Conseil Municipal de l'autoriser à contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France dont les caractéristiques sont les suivantes :

➤ Emprunt de préfinancement des subventions :

- **Montant** : 2 775 000 €

- **Durée** : 2 ans

- **Taux Fixe** : 0,350 %

- **Base de calcul des intérêts** : Exact / 360

- **Remboursement du capital** : In fine

- **Frais de dossier** : 1 500 €

- **Périodicité des intérêts** : Trimestrielle

- **Remboursement anticipé** : à échéance et sans indemnité

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à **15 voix pour et 4 voix contre (Mme COMONT, MM. CABARET, CARDOSO et VANDAMME)**,

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le MAIRE à contracter un emprunt pour le préfinancement des subventions et à signer le contrat avec la Caisse d'Epargne Ile-de-France d'un montant de **2 775 000 €**,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le MAIRE ou toute personne habilitée par lui à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** Monsieur le MAIRE de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

2. Autorisation au Maire à signer un contrat de prêt avec la CAISSE D'EPARGNE IDF (long terme) :

Rapporteur : M. le MAIRE

Vu le C.G.C.T et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du conseil municipal n°22/2020 en date du 26 mai 2020 donnant délégations au Maire,

Considérant la nécessité de contracter un emprunt à long terme pour la phase 1 de la construction du nouveau groupe scolaire dont le montant de la construction s'élève à **5 293 248, 33 € HT** soit **6 351 898 € TTC**,

Monsieur le MAIRE demande au Conseil Municipal de l'autoriser à contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France dont les caractéristiques sont les suivantes :

➤ Emprunt long terme :

- **Montant** : 2 500 000 €
- **Durée** : 30 ans (dont 12 mois de phase de mobilisation)
- **Taux Fixe** : 1 %
- **Base de calcul des intérêts** : 30 / 360
- **Frais de dossier** : 1 300 €
- **Echéances** : Trimestrielles
- **Remboursement anticipé** : à échéance avec indemnité actuarielle

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à **15 voix pour et 4 voix contre (Mme COMONT, MM. CABARET, CARDOSO et VANDAMME)**,

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le MAIRE à contracter un emprunt à long terme et à signer le contrat avec la Caisse d'Epargne Ile-de-France d'un montant total de **2 500 000 €**,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le MAIRE ou toute personne habilitée par lui à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- ✓ **CHARGE** Monsieur le MAIRE de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

3. Mise à jour des tarifs publics :

Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE fait part à l'Assemblée que la commune a décidé de remettre en location le pavillon communal situé à l'entrée de la mairie pour un loyer de 800 €.

Par conséquent, il convient de modifier le tarif public du locataire n°3 qui avait été fixé à 850 € par délibération du 15 juillet 2020.

Vu le CGCT,

Vu la proposition faite par le Maire de maintenir les prix des services, loyers, primes et indemnités,

Vu la délibération n°40/2020 du 15 juillet 2020,

Vu la décision municipale n°06/2020 du 1^{er} octobre 2020,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité pour,

- ✓ **APPROUVE** le tableau des tarifs publics modifié ci-dessous,
- ✓ **ANNULE et REMPLACE** la délibération n°40/2020,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le MAIRE ou toute personne habilitée par lui à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** Monsieur le MAIRE de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

	2019	TAUX	2020
CONCESSIONS CIMETIERES			
30 ans	140.00	0.0	140
50 ans	215.00	0.0	215
Columbarium 30 ans	300.00	0.0	300
Columbarium 50 ans	450.00	0.0	450
Lutrins (jardin du souvenir)	95.00	0.0	95
Vacation funéraire	25.00	0.0	25
PHOTOCOPIES			
Page A4	0.25	0.0	0.25
Page A3	0.45	0.0	0.45
FAX			

1^{ère} page	1.60	0.0	1.60
Page suivante	1.00	0.0	1.00
LOYERS MENSUELS			
Locataire n° 1	332.00	Cf. bail	332.00
Locataire n° 2	1000.00	Cf. bail	1000.00
Locataire n° 3	950.00	indice coût construction	800.00
Locataire n° 4	500.00	indice coût construction	600.00
LOYERS ANNUELS			
Locataire n ° 1	16 026.00	indice coût construction	16 026.00

Séance levée à 18 heures 10.